

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... f. 13. 50

LA VÉRITÉ

AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Telephone : 2827

"VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 25 AVRIL 1896

LA BONNE PRESSE

(Du *Messenger du Cœur de Jésus*, de Toulouse.)

(Suite)

III

Avons-nous assez demandé au *chevalier de la plume* ? Non. Après les qualités intellectuelles, nous exigeons de lui des vertus ; et nous en avons le droit, puisqu'il s'agit de soutenir une cause sainte. Pour défendre l'Eglise de Jésus-Christ, nous voulons des chrétiens, non seulement des hommes baptisés, mariés devant un prêtre, assistant à la messe pour y accompagner leur famille, mais des chrétiens pratiquant tous les commandements de Dieu et de l'Eglise, des hommes animés de l'esprit chrétien. N'est-il pas choquant d'entendre prêcher les vérités de la religion par un homme qui les croit à peine, d'entendre exposer les principes de la morale par un homme que ses voisins montrent du doigt et que l'on rencontre plus souvent dans les foyers des théâtres qu'à l'église ? Cela s'est vu quelquefois.

On nous dira que dans certains journaux politiques une conviction si intime n'est point nécessaire, qu'on peut soutenir une opinion, à tant la ligne, tout en étant prêt à plaider le contraire le lendemain, comme au palais. L'Eglise exige de ses défenseurs plus de sérieux et de conviction ; elle n'admet pas certains compromis indulgents ; elle est exclusive, comme la vérité.

D'ailleurs c'est une œuvre surnaturelle que prétendent faire les apôtres de la presse, et pour de telles œuvres le secours de Dieu est nécessaire. Jeanne d'Arc ne voulait promettre la victoire qu'à des soldats *bien confessés* ; nous ne réussirons dans notre croisade contre la presse irréligieuse que si nos journalistes sont de vrais et fermes chrétiens.

À défaut d'autre preuve, le spectacle que nous avons sous les yeux depuis quelques années, depuis quelques mois surtout, suffirait à nous montrer que les journalistes ont besoin d'une vertu peu commune, capable de résister aux tentations de toute espèce.

Il leur faut d'abord un grand désintéressement. Le pouvoir leur fait parfois les offres les plus séduisantes, s'ils veulent bien faire ceci ou taire cela. Puis des financiers plus ou moins consciencieux viennent demander un concours positif ou un silence complaisant. Fermer l'oreille à ces propositions alléchantes, alors que la caisse du journal est peut-être vide, ou même que les dettes criardes s'accumulent, cela sera

parfois de l'héroïsme. On peut le croire du moins, en voyant combien sont nombreux ceux qui se laissent acheter.

Ce n'est pas assez pour le journaliste chrétien de se garder de l'infamie et de ne pas se vendre. Il lui faut éviter des fautes d'un autre genre, moins graves assurément, mais encore très préjudiciables à la cause de l'Eglise. Défenseur de la vérité, il devra attaquer l'erreur, même lorsqu'elle est soutenue par les puissances politiques ou les auteurs illustres que l'éclat du génie rend sacrés pour la plupart des critiques. Cependant sa fermeté de principes ne dégènera pas en obstination. Fils docile de l'Eglise, il saura sacrifier ses théories les plus chères, s'il les voit en opposition avec les enseignements du Pape, ou de la grande majorité des évêques.

Il se souviendra que l'esprit de la religion est avant tout un esprit de charité et il tâchera, dans le feu de la lutte, de ne pas se laisser emporter par la passion et la vengeance, jusqu'à la calomnie et l'injustice. Le public trouve, dit-on, son plaisir à ces joutes de plume ; mais la charité en souffre, et la cause de la vérité ne gagne rien à ces querelles envenimées où les personnalités blessantes tiennent souvent lieu d'arguments. Sans doute la patience des journalistes est mise à de bien rudes épreuves et la vengeance se colore parfois des plus beaux prétextes ; mais — tout en faisant la part des exigences de la controverse — il ne faut pas oublier que les règles de la charité, exposés dans les traités de morale, regardent les journalistes aussi bien que les autres fidèles. Ils n'ont jamais reçu et ne recevront jamais de dispense sur ce point. C'est évidemment aux prêtres écrivains à donner l'exemple aux laïques en matière de charité.

On trouvera peut-être que nous avons placé trop haut l'idéal du rédacteur catholique et qu'il est bien difficile de trouver réunies en un seul homme tant de qualités. Nous l'avouons, notre siècle, le siècle des journalistes, n'a pas encore produit de saint à miracles dans cette profession ; cependant les modèles à imiter ne manquent point parmi les vaillants chrétiens qui se sont consacrés à l'apostolat de la plume.

Que Celui pour lequel luttent ces braves les fortifie, les console et les encourage ! Qu'il daigne leur accorder un zèle que rien n'arrête et une patience que rien ne lasse ! Leur tâche est laborieuse et ingrate : elle les expose à des haines jalouses, à des rancunes furieuses, à des travaux pénibles, payés le plus souvent par d'amères critiques. Que Dieu leur suscite des compagnons d'armes et des successeurs, car plusieurs sont

déjà tombés à leur poste ; d'autres qui combattent encore, sont déjà courbés sous le poids des ans et de la fatigue, et pourtant les bataillons ennemis grossissent et la brèche s'élargit tous les jours (1) !

IV

Pourquoi, demande-t-on parfois, y a-t-il si peu d'écrivains catholiques ? pourquoi tant d'hommes de talent apportent-ils à des journaux suspects l'appui de leur plume ? C'est bien un peu la faute des auteurs qui vont chercher le succès et le profit chez ceux qui le donnent à bon compte. Mais c'est surtout la faute des lecteurs et des abonnés.

Le journalisme catholique ne rapporte pas, dit-on. En effet, les catholiques ne le soutiennent pas assez, et bien des écrivains honnêtes, mais pauvres, qui seraient heureux de défendre la vérité, poussés par la faim, mauvaise conseillère, se rapprochent de l'erreur, qui les paie bien.

Le premier devoir des catholiques est si évident, qu'on ose à peine le mentionner ; et cependant, il faut le rappeler bien haut, puisque beaucoup le méconnaissent. Ce devoir est de ne pas soutenir les publications dangereuses, de s'interdire absolument la lecture et surtout l'achat des mauvais journaux.

« Qui soutient la mauvaise presse ? s'écriait un jour Windthorst ; qui achète les mauvais livres ? Les honnêtes gens. » Et il demandait un nouveau commandement de l'Eglise ainsi conçu :

Mauvaises feuilles ne liras
Ni brochures également.

On a fondé une Œuvre pour la destruction des mauvais livres. Ne pourrait-on pas faire une croisade analogue pour la destruction des mauvais journaux ? Ne craignons pas de faire la guerre à nos amis à nos employés, à nos fournisseurs, qui achètent ces feuilles venimeuses. Si nous ne pouvons les persuader par la douceur, faisons-les comprendre qu'ils aient à choi-

(1) Dans son mandement de 1896 l'intrépide évêque de Séz, Mgr Trégaro, écrit ces belles paroles : « Notre devoir est d'encourager, de soutenir par tous les moyens à notre disposition les vaillants qui consacrent leur temps, leurs talents, leur intelligence, leur dévouement à cette œuvre par excellence. Nous sommes heureux de profiter de cette circonstance pour leur adresser nos plus sincères, nos meilleures félicitations. Qu'ils ne se laissent pas décourager par les obstacles ; leur tâche est noble et les honore grandement. Fonder, soutenir un journal, destiné à éclairer les intelligences, à ramener les esprits à la vérité, à élever les cœurs, est sans contredit une œuvre de premier ordre. Les écoles libres elles-mêmes n'auront leur effet que soutenues par la bonne presse. »

sir entre nous et ceux que nous regardons comme nos pires ennemis. Voilà une croisade qui est à la portée de tout le monde, même des femmes — surtout des femmes.

Ne nous laissons pas de le répéter : la grande cause de l'universel affaiblissement de l'esprit chrétien, c'est la lecture des mauvais journaux.

« Dans un des derniers congrès tenus à Munich, on avait pris la résolution de ne pas dépenser un centime pour se procurer un mauvais journal. Le lendemain, à la gare, en attendant le départ du train, deux congressistes lisaient publiquement deux journaux très suspects. Un vieillard vénérable s'avance vers eux : « Comment, leur dit-il, vous achetez ces feuilles impies ! » Un peu honteux, ils répondent : « Nous voulions voir ce que disent de la réunion d'hier les journaux ennemis. » — « Moi, répond le prince de Lœvenstein, président du Congrès — car c'était lui — moi, je n'achète jamais un journal de ce genre ; quand j'ai une grave raison de lire, je vais dans un cercle ou un café. N'oubliez pas que c'est précisément l'achat au numéro qui fait vivre beaucoup de journaux (2). »

Outre le danger très réel de s'empoisonner, outre le mauvais exemple donné aux autres, il y a dans cet achat — et aussi dans l'abonnement à de semblables journaux — un secours donné à une œuvre corruptrice. On peut l'affirmer bien haut : si l'on retranchait à certains journaux irréligieux l'argent que leur donnent les catholiques, ils seraient en danger de sombrer. Les franc-maçons, les juifs et les impies de toute nuance se gardent bien d'acheter nos publications ; pourquoi ne leur rendrions-nous pas la pareille ?

Mais certains bons journaux, objet de t-on sont mal informés ou ne sont pas intéressants. On pourrait souvent discuter sur ce point ; cependant quand même il faudrait admettre cette infériorité pour quelques feuilles de province, il serait encore aisé de répondre : « Si cela est vrai, c'est en partie la faute des catholiques. Donnez de l'argent à ces journaux, recrutez-leur des abonnés et ils pourront acheter des fils spéciaux et payer des chroniqueurs de talent. »

Malheureusement il y a d'autres raisons de ces compromis coupables, et le plus souvent ce sont celles qu'indique le P. Fayollat : « Une curiosité malsaine et l'attrait du fruit défendu, le respect humain, la vanité qui fait choisir un tel journal, même dangereux, parce que le monde distingué, le *high life*, le reçoit ? »

Soyons catholiques tout à fait et ne pactisons pas avec l'erreur et la mondanité. Interdisons-nous impitoyablement l'achat des journaux qui baffouent ce que nous honorons ; chassons-les de nos maisons et des maisons où nous avons accès.

(A suivre)

(2) R. P. Fayollat, l'*Apostolat de la Presse*, p. 99.

LA SITUATION

Le moment est venu d'envisager froidement la situation politique qui nous est faite par les derniers événements. Où en sommes-nous, et où allons-nous ? Voilà la première question qu'il faut se poser. Que faut-il faire ? Tel est le problème que nous tâcherons de résoudre ensuite.

Nous, Canadiens-français, nous sommes dans le pétrin, pour employer une expression populaire. Nos ennemis les plus acharnés sont dans la jubilation et triomphent sur nous, il serait puéril de le nier. Nous avons été battus, archibattus, roulés et bafoués. A quoi bon le nier ? A quoi bon ne pas l'avouer ?

Depuis six ans nous essayons de faire rendre justice à nos coreligionnaires de Manitoba ; et à l'heure qu'il est ces coreligionnaires sont, pratiquement, dans la position où ils étaient il y a six ans. Théoriquement, leur position s'est améliorée, puisqu'ils ont en leur faveur le jugement du Conseil privé qui déclare leurs griefs fondés et demande que le pouvoir fédéral y apporte un remède efficace. Mais, dans la pratique, les catholiques manitobains sont privés de leurs droits constitutionnels, leurs écoles séparées n'ont pas été rétablies, et ils sont obligés de contribuer au maintien d'écoles dont ils ne peuvent pas, en conscience, se servir.

Le mandat de notre Souveraine, ordonnant de remettre la minorité catholique de Manitoba dans la jouissance de ses droits constitutionnels, n'a pas été mis à exécution. On s'en est moqué, on s'en moque encore. Et l'on s'en moque parce qu'il s'agit d'une minorité catholique et en grande partie française. S'il se fût agi de la minorité protestante et anglaise de la province de Québec, en supposant, par impossible, que l'intervention de l'Angleterre eût été nécessaire pour la protéger, l'ordre du gouvernement impérial eût été exécuté immédiatement, à la lettre. Et pour le mettre à exécution, on n'eût pas reculé devant l'emploi de la force militaire, si le gouvernement de Québec eût fait preuve d'un quart de l'audace que le gouvernement de Winnipeg a impunément étalée aux yeux de l'univers.

Après six ans de lutte, les catholiques du Canada, qui constituent au moins le tiers de la population de ce pays, n'ont pas réussi à faire rendre justice à un groupe de leurs coreligionnaires qu'ils avaient entrepris de défendre. Voilà le fait brutal. Il est humiliant pour nous, assurément, et il devrait nous faire faire de sérieuses réflexions.

Etablissons, encore une fois, les responsabilités.

D'abord, nous maintiendrons toujours que le vrai remède à appliquer au mal, c'était le désaveu, par le gouvernement fédéral, de la législation persécutrice de MM. Martin et Greenway.

Le pouvoir de désavouer toute législation provinciale que la loi organique de 1867 confie au pouvoir fédéral est certes une arme redoutable. Mais c'est une arme dont le gouvernement d'Ottawa, tant qu'il l'aura, doit se servir avec sagesse. Ce n'est pas un argument de dire qu'il ne doit pas s'en servir parce qu'il pourrait en abuser.

D'ailleurs, il s'en sert. Tout dernièrement, encore, il désavouait une loi manitobaine qui imposait une taxe sur certaines institutions de crédit, croyons-

nous, parce qu'il jugeait que cette législation empiétait sur ses prérogatives. De fait, le gouvernement d'Ottawa a librement recours au droit de désaveu pour se protéger lui-même contre les législatures, mais il ne veut pas l'employer pour protéger les minorités catholiques contre ces mêmes législatures. Pourtant, il est certain que les fondateurs de la Confédération avaient principalement en vue la protection des minorités en donnant au gouvernement central le droit de désaveu.

On a préféré une autre procédure qu'on prétendait meilleure parce que, disait-on, elle exciterait moins les passions et les préjugés que " la politique brutale du désaveu " : la procédure judiciaire.

On a d'abord attaqué la constitutionnalité des lois manitobaines devant les tribunaux. Cette tentative a échoué devant le Conseil privé.

Puis est venue l'intervention du pouvoir fédéral par une loi rétablissant la minorité manitobaine dans la jouissance de ses droits foulés aux pieds par la législation provinciale de 1890.

Il nous a toujours semblé que cette intervention du pouvoir fédéral, par voie législative, pour corriger une législation provinciale, devait nécessairement causer, pour le moins, autant d'irritation que l'annulation pure et simple de cette même législation, au moyen du désaveu. Et sur ce point ce que nous avons prévu est arrivé.

Le désaveu aurait soulevé une tempête, disaient les conservateurs.

Et la tentative que l'on a faite de redresser les griefs de la minorité au moyen d'une loi fédérale, qu'est-ce qu'elle a soulevé, elle ?

Non, du moment qu'on voulait arracher la minorité manitobaine d'entre les griffes de la secte maçonnique, il fallait s'attendre à une tempête, quelque procédure qu'on adoptât.

Donc, nous prétendons que l'histoire dira que le gouvernement fédéral a commis une première erreur, et une erreur très grave, en n'appliquant pas aux lois de persécution le fer chaud du désaveu.

Mais voyons quelle a été la conduite du gouvernement fédéral, la question du désaveu étant mise de côté.

D'une manière générale, on peut dire que jusqu'au mois de juillet, 1895, le gouvernement n'a pas manqué à son devoir, du moment que l'on admet que s'était la voie judiciaire qu'il fallait suivre. Les différents procès, la consultation du Conseil privé pour savoir si le gouvernement fédéral avait le droit d'intervenir, la mise en demeure du gouvernement manitobain de réparer lui-même l'injustice commise à l'égard de la minorité, mise en demeure absolument nécessaire pour donner juridiction dans l'espèce au pouvoir fédéral, tout cela devait prendre beaucoup de temps ; et tout cela paraît avoir marché aussi promptement que, dans notre pays, les affaires de ce genre marchent ordinairement.

Aussi avons-nous appuyé le gouvernement jusqu'au mois de juillet 1895, tout en le blâmant de n'avoir pas eu recours au désaveu, et tout en redoutant que la politique dite judiciaire n'aboutît finalement à un désastre.

Mais au mois de juillet, le gouvernement fédéral a commis une nouvelle erreur, absolument fatale, cette fois.

La législature manitobaine avait été

mise en demeure de réparer elle-même l'injustice, et elle avait péremptoirement refusé de le faire. Le parlement fédéral était alors en session. Une loi réparatrice était toute prête, rédigée d'avance en prévision du refus de Manitoba d'agir. Le gouvernement n'avait qu'une chose à faire : saisir le parlement de son projet de loi immédiatement et le faire voter le plus tôt possible, avant que l'opposition libérale et les sectaires eussent le temps d'ourdir de nouveaux complots. M. Laurier n'avait pas encore imposé à son parti sa fameuse politique d'enquête ; les libéraux français auraient été obligés, en quelque sorte, d'appuyer une loi réparatrice ; MM. McCarthy et Wallace n'avaient pas alors conclu l'alliance qui existe entre eux aujourd'hui. En un mot, c'était le temps ou jamais de faire voter une loi remédiate.

Au lieu de marcher hardiment en avant, le gouvernement se mit à hésiter et à trembler. Il renvoya la législation remédiate au mois de janvier et entra de nouveau en négociations avec le gouvernement Greenway.

Cette politique était tellement louche, indiquait un tel manque de sincérité ou de prévoyance que la *Minerve* elle-même, dans son numéro du 11 juillet, ne put s'empêcher de dire : " Dans ces circonstances, il ne leur restait (aux ministres français) qu'une chose à faire, résigner, et c'est ce qu'ils firent tous les trois."

Malheureusement, un seul des nôtres resta ferme au poste de l'honneur. Les deux autres, peut-être avec de bonnes intentions, commirent la faute impardonnable de retourner dans le cabinet, sous prétexte de sauver quelque chose du naufrage. Ils n'ont rien sauvé, ils ne pouvaient rien sauver, et leur rentrée dans le cabinet divisa encore une fois les Canadiens-français que la crise avait momentanément réunis dans la résistance.

La politique inaugurée en juillet devait être fatale à l'adoption d'une loi remédiate pendant le présent parlement. Renvoyer la question au mois de janvier, c'était donner à l'opposition le temps de se fortifier, c'était fournir aux éléments haineux et sectaires l'occasion de s'agiter.

Puis, nous avons eu la crise provoquée au commencement de la session de janvier, probablement avec l'arrière-pensée de faire manquer la législation réparatrice ; le retard inexplicable apporté au dépôt du projet de loi ; enfin la fameuse conférence avec le gouvernement manitobain. Tout cela était la continuation de la politique inaugurée en juillet et devait aboutir au désastre que nous voyons.

Sans aucun doute, M. Laurier et les libéraux français, au lieu de profiter des embarras du gouvernement, auraient dû mettre de côté l'esprit de parti. Se souvenant qu'ils étaient catholiques avant d'être membres de l'opposition, ils auraient dû prêter main forte aux ministres, les aider à faire voter la loi, à l'améliorer.

En Angleterre, où il y a de véritables hommes d'Etat à l'esprit large, on a vu l'opposition jouer ce rôle vraiment patriotique. Mais ici tout est petit dans notre monde politique ; M. Laurier et ses principaux lieutenants sont particulièrement rabougris.

Aussi le gouvernement, qui savait à merveille que jamais l'opposition au

Canada ne parvient à faire autre chose que des efforts désespérés pour se hisser au pouvoir par n'importe quel moyen, a-t-il eu tort de se mettre à la merci de ses adversaires. Etant données nos déplorables mœurs politiques, il ne pouvait compter sur le moindre appui de leur part. Au contraire, plus il avait besoin, pour faire triompher sa politique, d'un coup de main de l'opposition, plus il était certain de voir cette opposition s'acharner contre lui. Certes, ce n'est pas ainsi que les choses devraient se passer, mais c'est ainsi qu'elles se passent, invariablement ; et en négligeant d'en tenir compte, en se mettant à la merci de l'opposition, en ne saisissant la chambre de la législation réparatrice qu'au moment où le parlement allait expirer et où il était si facile de faire efficacement de l'obstruction, le gouvernement a commis une sottise, ce qui, en politique, se pardonne moins facilement qu'une faute.

De plus, on peut dire que le gouvernement, en ne présentant son projet de loi qu'à la fin du parlement, a véritablement tenté l'opposition de faire ce qu'elle a fait.

En parlant ainsi, nous supposons chez les membres du gouvernement un désir véritable de remplir leurs promesses, de faire voter la loi réparatrice. Beaucoup de personnes, qui n'ont rien de commun avec le parti libéral, croient que plusieurs des ministres ont joué une immense comédie, qu'ils n'ont jamais eu l'intention de nous donner une loi remédiate, et que tous ces retards étaient froidement voulus pour rendre impossible l'adoption finale du bill. On peut soutenir cette manière de voir sans porter un jugement téméraire ; mais, enfin, nous voulons l'écartier, pour le moment, et ne voir que de l'incapacité et de l'imprévoyance là où tant de nos amis voient malice et duplicité.

Quoi qu'il en soit, la faute du gouvernement est énorme ; et comme nous le disions la semaine dernière, c'est lui qui est surtout responsable de ce qui arrive.

Ce mot *surtout* a déplu à quelques-uns de nos lecteurs. Ils ont cru y voir une préférence donnée à M. Laurier et au parti libéral. M. Laurier est coupable, mais le gouvernement l'est davantage, donc il faut soutenir M. Laurier contre le gouvernement, voilà ce que l'on a cru être notre raisonnement.

Ceux qui nous ont prêté de telles idées sont dans une étrange erreur.

Pendant des mois nous avons déclaré que si la loi réparatrice n'était pas votée avant les élections générales nous serions forcément opposé au gouvernement, parce que nous voyions le gouvernement adopter une politique qui devait fatalement aboutir à un désastre ; mais nous avons toujours ajouté que nous serions également opposé au chef de l'opposition ; et certes la conduite de M. Laurier dans ces derniers temps n'est pas faite pour nous engager à lui donner le moindre appui.

En disant que le gouvernement est surtout responsable de l'échec peut-être fatal que subit la politique réparatrice, nous ne faisons que formuler une vérité constitutionnelle et historique ; nous ne donnons et ne voulons donner aucunement à entendre qu'il faille porter le chef de l'opposition au pouvoir. Dieu nous garde de tomber dans un tel égarement !

Dans toute cette affaire des écoles, M.

Laurier a joué le plus triste, le plus vilain rôle que jamais homme politique canadien-français et catholique ait joué. Pendant longtemps il a refusé de se prononcer sur la question débattue, savoir : les catholiques manitobains ont-ils ou n'ont-ils pas droit aux écoles séparées. Il se contentait de répéter que si les écoles dites nationales de Manitoba étaient protestantes, c'était une injustice; donnant à entendre que si ces écoles étaient neutres ou sécularisées, les catholiques devraient les accepter.

Puis il a trouvé la fameuse échappatoire de l'enquête. Avant de rien faire il voulait une enquête sur une question qui avait été discutée et débattue, pendant cinq ans, et que le Conseil privé avait finalement tranchée en faveur de la minorité.

En dernier lieu, il a proposé le renvoi pur et simple du bill remédiateur, sans rien offrir à la place de ce projet.

Pour tout dire, en un mot, M. Laurier a joué véritablement le rôle d'un transfuge, puisque, depuis cinq ans, au lieu de combattre du côté des catholiques et des Canadiens-français, nous l'avons toujours vu du côté de nos ennemis. Il n'a fait d'efforts qu'en faveur du gouvernement Greenway, il n'a eu de sympathies que pour les oppresseurs de la minorité. Il s'est élevé bien des fois avec indignation contre ce qu'il appelait la politique brutale du gouvernement fédéral à l'égard du gouvernement manitobain, et jamais il n'a eu un mouvement de légitime colère contre ce gouvernement Greenway, persécuteur, nous ne disons pas des siens, mais des nôtres.

Non, nous considérons que M. Laurier et ceux qui l'ont aveuglément suivi se sont rendus à jamais indignes des suffrages des catholiques et des Canadiens-français; et le gouvernement fût-il cent fois plus coupable qu'il ne l'est, fût-il coupable de l'affreuse duplicité dont plusieurs le soupçonnent, qu'il ne saurait être question, pour nous, de nous tourner du côté de M. Laurier et des siens. Que cela soit bien entendu, une fois pour toutes.

Ce serait une véritable folie pour les amis de la cause des écoles catholiques de compter sur des hommes qui se sont toujours montrés les ennemis acharnés de cette cause.

Nous voilà donc entre deux maux; et de ces maux M. Laurier et son parti ne sont certainement pas le moindre. Car s'il est vrai que c'est surtout le gouvernement qui doit être tenu responsable de l'échec que subit la cause de la justice, il faut ajouter que c'est le parti libéral qui s'est montré le plus acharné contre cette cause. Un certain nombre de conservateurs ont voté et travaillé contre le bill, mais le gros du parti l'a appuyé, du moins ostensiblement; tandis que sept libéraux seulement se sont détachés de leur chef pour voter en faveur du principe de l'intervention fédérale. Il est donc impossible de dire qu'en cette circonstance le parti de M. Laurier doit être considéré comme le moindre mal. Loin de là, au point de vue de la question des écoles, ce parti est le mal absolu.

Ceci nous amène à examiner la deuxième question que nous nous sommes posée au commencement de cet article : Que faut-il faire ?

Il ne saurait être question pour les hommes que n'aveugle pas l'esprit de parti d'avoir la moindre confiance dans

le ministère actuel qui nous a si cruellement trompés, soit par malice, soit par incapacité, peu importe. Il nous fera sans doute de nouvelles promesses, mais les tiendra-t-il plus qu'il n'a tenu ses promesses antérieures ? Peu de nos amis voudront s'exposer à être de nouveau les dupes d'hommes qui se mettent délibérément dans l'impossibilité de remplir leurs plus solennels engagements.

D'un autre côté, nous ne saurions donner notre appui à un parti qui, non seulement ne nous promet rien, mais qui s'est déclaré carrément contre l'intervention fédérale en faveur de la minorité; qui veut régler la question par un compromis dans le genre de l'offre de MM. Sifton et Cameron : la sécularisation complète des écoles publiques, avec une demi-heure de catéchisme après les heures de classe.

Voilà comment la question se réglera infailliblement si M. Laurier arrive au pouvoir. Ce serait un désastre.

Il est inutile, cependant, de se le cacher : le sentiment de profonde exaspération qui existe contre les ministres actuels tournera au profit de M. Laurier et le portera probablement au pouvoir, si l'on force les électeurs à choisir entre le gouvernement qui nous a trompés et l'opposition qui nous a combattus.

Nous osons espérer que les honorables MM. Angers, de Boucherville, J.-J. Ross, Landry, parmi les sénateurs; MM. Dupont, Frémont, Angers, Beausoleil, Delisle, etc, parmi les députés, et d'autres hommes patriotiques en dehors du parlement, jetteront, sans délai, les bases d'un Centre indépendant et du gouvernement et de l'opposition.

Le chef de ce Centre est tout indiqué : c'est l'homme prévoyant qui ne s'est pas trompé sur les conséquences de la politique inaugurée en juillet dernier; c'est l'homme courageux et désintéressé qui est sorti du cabinet pour ne pas accepter la responsabilité de cette politique désastreuse.

Le programme de ce Centre serait bien simple : le triomphe de la cause des écoles catholiques à Manitoba.

Il ne devrait pas se proposer de détruire le gouvernement actuel ou aucun gouvernement; mais de forcer tout gouvernement à rendre pleine et entière justice à la minorité manitobaine.

Si, comme quelques conservateurs le prétendent, le gouvernement actuel est sincère, si réellement il veut rétablir les écoles séparées à Manitoba, il ne devrait pas voir d'un mauvais œil la formation de ce Centre sur l'appui duquel il pourrait compter si, rachetant ses fautes passées, il se décidait enfin à faire son devoir.

S'il combat ce mouvement, s'il nous refuse cette garantie de sa bonne foi, s'il exige qu'on croie aveuglément à ses promesses, s'il ne veut, dans le nouveau parlement, que des adversaires acharnés ou des partisans quand même, alors on pourra dire qu'il n'est pas sincère.

Nous sommes convaincu qu'un mouvement de ce genre, inauguré et dirigé par les hommes que nous avons indiqués, sauverait la situation. Nous sommes non moins persuadé que, si les électeurs de la province de Québec sont invités à choisir entre les candidats de MM. Caron et Ouimet, d'un côté, et ceux de M. Laurier, de l'autre, nous courons à un désastre, c'est-à-dire au triomphe du chef de l'opposition.

LES RAYONS X A L'UNIVERSITE LAVAL

Mardi soir, quelques personnes avaient l'insigne privilège d'assister, à l'Université Laval, aux merveilleuses expériences des fameux rayons X. Le directeur de la *Verité* était au nombre de ces privilégiés; mais il est bon d'ajouter, immédiatement, qu'il n'y a pas été invité en sa qualité de journaliste.

Mgr Laflamme n'avait pas réuni ces quelques spectateurs dans un but de réclame, et c'est par hasard qu'un journaliste s'est trouvé parmi eux.

Le recteur de l'Université Laval est aussi modeste que savant, et ses travaux ont pour unique objet l'avancement de la science au Canada. Ce n'est pas lui qui voudrait faire du bruit dans les journaux pour attirer l'attention du public sur lui-même et sur son institution. Et si nous nous permettons de parler de cette séance tout intime, ce n'est pas pour flatter Mgr Laflamme, mais afin que l'on sache que notre Université catholique et française de Québec est à la hauteur de sa mission et suit pas à pas les progrès de la science moderne. Elle peut avoir des émules qui font plus de bruit qu'elle, mais elle n'a pas de supérieure sur ce continent.

Depuis quelques mois, nos lecteurs le savent, on photographie les os à travers les chairs, des pièces de monnaie placées dans un portefeuille, des objets renfermés dans une boîte en bois. Mgr Laflamme a obtenu de très belles photographies de ce genre qui sont exposées chez M. Livernois. La photographie au moyen des rayons X est déjà de l'histoire ancienne.

Mais ce qui est plus récent et moins connu du public, c'est l'appareil appelé *skiascope*—de deux mots grecs, *skia*, ombre, et *scopein*, regarder—au moyen duquel, grâce aux mystérieux rayons X, on voit à travers la chair, le bois, les vêtements, le cuir et autres substances réputées opaques et qui sont, en effet, absolument réfractaires aux rayons lumineux ordinaires. Oui, au moyen du skiascope, appelé aussi fluoroscope, on voit les os de la main, du bras; on voit une plaque de métal à travers une planche, etc. Ou plutôt, pour parler exactement, on voit l'ombre des os, du métal, etc; car les rayons X traversent la chair, les vêtements, le bois, etc, et sont interceptés par les os et les métaux. Si vous regardez votre bras, vous ne voyez ni l'étoffe de votre habit, ni la chair, mais l'ombre des os, l'ombre du bouton de votre manchette, etc.

Ces rayons X sont tellement pénétrants que Mgr Laflamme a pu nous faire voir à travers des blocs de bois ayant une épaisseur de quinze ou seize pouces! C'est vraiment incroyable, et cependant rien n'est plus vrai. "Nous avons vu, de nos yeux vu, ce qu'on appelle vu."

C'est à l'Université Laval, croyons-nous, que revient l'honneur d'avoir été le théâtre de la première expérience de ce genre au Canada.

Pour la médecine chirurgicale, la découverte des rayons X et l'invention du skiascope sont vraiment précieuses. Le procédé par lequel on prenait une photographie des os et des corps étrangers à travers les chairs était déjà merveilleux; mais l'instrument si simple qui permet au médecin d'examiner à loisir la charpente osseuse d'un homme plein de vie, est bien plus étonnant encore. C'est, sans conteste, la découverte la plus extraordinaire de notre siècle.

On le sait, c'est le professeur Röntgen, de Wurtzbourg, qui a découvert les rayons X. Ils les a découverts par hasard. Voulant améliorer la lampe électrique incandescente, il faisait des expériences avec le tube de Crookes. Un jour il s'aperçut que des rayons partant de ce tube recouvert de papier noir, et

invisibles à l'œil, avaient traversé un livre et avait agi sur une plaque sensibilisée. De là l'idée de photographier à travers les chairs, le bois, etc.

On ignore entièrement la nature de ces rayons; voilà pourquoi on leur a donné le nom de l'inconnu en algèbre : X.

Travaillant sur cette découverte, Edison vient d'inventer le skiascope qui est tout simplement une boîte en carton noir au fond de laquelle il y a un papier imprégné de tungstate de calcium. A la lumière ordinaire, vous ne voyez absolument rien dans cette boîte. C'est comme si vous regardiez dans un four. Mais éteignez les lampes, faites entrer un courant électrique de la bobine Ruhmkorff dans un tube de Crookes, placez vous devant ce tube et regardez de nouveau dans votre skiascope, et vous serez émerveillé. Le fond, qui était noir tout à l'heure, est maintenant fluorescent. Placez votre main entre le skiascope et le tube, aussitôt vous apercevez l'ombre des os. Mettez un bloc de bois entre votre main et le tube, les rayons, traversant le bois, vous montrent toujours le squelette.

Le tube de Crookes a la forme d'une poire très allongée, et mesure huit ou dix pouces. Ce tube est hermétiquement fermé, et l'on n'y a laissé qu'un millionième d'air. Le courant électrique y produit une sorte de fumée ou vapeur, d'une belle nuance verte, qui est projetée du côté opposé à la cathode ou pôle négatif, avec dégagement sensible de chaleur. Cette lumière verte éclaire très peu; mais de ce foyer sortent des rayons invisibles qui, comme nous l'avons dit, pénètrent un grand nombre de substances. Ils produisent sur le papier sensibilisé qui se trouve au fond du skiascope une belle fluorescence; et cette fluorescence agit sur la rétine de l'œil, comme la lumière ordinaire, et nous permet de voir les os et autres corps réellement opaques que les rayons X ne traversent pas.

Nous ne sommes qu'au commencement des merveilles des rayons X qui peuvent nous mener loin. Soyons certains que notre Université se tiendra au courant des développements de cette découverte extraordinaire.

Au Parlement Fédéral

Comme nous l'avions prévu, le gouvernement fédéral, constatant l'impossibilité de faire voter le bill remédiateur, l'a virtuellement abandonné, jeudi de la semaine dernière. Il aurait voulu faire voter au moins une partie des subsides; mais l'opposition, naturellement, tenant le gouvernement dans l'impasse où il s'est délibérément placé, ne veut pas plus accorder les subsides qu'elle n'a voulu voter la loi remédiateur. C'est tout au plus si quelques crédits, absolument indispensables, seront votés.

Les élections générales devront avoir lieu bientôt et le parlement devra se réunir immédiatement après, pour voter le budget de l'exercice de 96-97 qui commence au 1er juillet.

La session qui se termine cette semaine par l'expiration constitutionnelle du parlement, aura été la session la plus inutile, la plus vide que nous ayons jamais eue au Canada. Convoquée expressément pour régler la question des écoles, elle prend fin sans que ce règlement soit effectué. Elle ne pourra pas même nous donner le budget pour le prochain exercice, et il faudra dépenser encore un demi million pour l'avoir.

Beau régime que le régime parlementaire!

Il faut espérer que nos hommes politiques profiteront de la leçon et que jamais on ne verra un gouvernement attendre à la fin d'un parlement pour essayer de régler une question importante.

LA CURIOSITÉ DU JOUR

Sous ce titre nous lisons dans la *Vérité*, de Paris, à la date du 21 mars, un premier article sur la prétendue voyante dont nous avons parlé, d'après une dépêche du câble, dans notre avant-dernier numéro. Le télégraphe, on le remarquera, avait mal orthographié le nom de la soi disant prophétesse :

« Depuis quelque temps, certains journaux parlent plus ou moins longuement et ouvertement d'une voyante ou visionnaire, qui exciterait vivement la curiosité d'un nombre presque incalculable de visiteurs.

« Il s'agit d'une demoiselle Couesnon, habitant avec son père et sa mère, au quatrième étage du no 40 de la rue Paradis, et qui, dans de fréquentes "extases", donne à ceux qui l'interrogent des réponses qu'elle dit lui être suggérées par l'archange Gabriel. Ces réponses, aussi variées que la fantaisie des interrogateurs, se rapportent dans l'ensemble à un changement de gouvernement devant amener prochainement la restauration de la royauté, à la réforme du clergé, à des châtiments effrayants qui menacent Paris, la France et le monde, et qui seront le prélude d'une ère de paix.

« Chose à noter : Ces réponses sont faites sur le mode rythmique, en forme de centons en vers, ou mieux, de bouts-rimés.

« M. Oscar Havard, qui en parle de visu et auditu dans le *Monde*, fait de Mlle Couesnon un portrait qui ressemble beaucoup à celui d'une néromancienne quelconque.

« M. Gaston Méry, qui en a déjà parlé deux fois dans la *Libre Parole*, écrit aujourd'hui après le récit de sa dernière visite :

« Pendant que la voyante parlait, je regardais ses auditeurs. Il y avait de la gravité sur tous les visages, de l'effroi sur quelques-uns. La religieuse, par intervalles, essuyait des larmes. Deux femmes, que j'avais vues roses en entrant, étaient blêmes. Avec respect, les prêtres interrogèrent—un surtout, un vieillard déjà, à la physionomie rayonnante d'intelligence et de bonté. Et chaque réponse le plongeait dans une méditation profonde. L'assistance vraiment était émue, car tous ceux qui étaient là, en effet, avaient auparavant, sur eux-mêmes, sur leur passé, questionné la voyante, et ils étaient restés stupéfaits de la véracité de ses dires... Encore une fois, faut-il croire ? Ne faut-il pas croire ? L'avenir le dira. Ce qu'il y a de certain, c'est que les prédictions de Mlle Couesnon troublent furieusement et les prêtres et les savants.

« Des prêtres, quelques-uns croient réellement entendre une voix du ciel. D'autres, au contraire, affirment que c'est le démon qui inspire la jeune fille, et plusieurs fois déjà ils l'ont exorcisée.

« Quant aux savants—elle a consenti mercredi à se rendre à l'une des séances de la société des sciences psychiques—ils ne se prononcent pas encore.

« Ils restent cois devant l'incroyable endurance nerveuse de cette

jeune fille qui, depuis sept mois, de dix heures du matin à onze heures du soir, répond en vers à qui l'interroge, sans éprouver la moindre fatigue. »

« Bref, les choses ont pris une tournure et font une rumeur qui nécessitera vraisemblablement et sous peu l'intervention de l'autorité religieuse. »

A la date du 1er avril, la *Vérité* a reproduit ce qui suit du *Temps* :

« Une jeune fille, appartenant à une honorable famille de la bourgeoisie parisienne, se trouve, depuis sept mois environ, dans un état physiologique des plus curieux. Mlle Couesnon habite rue de Paradis, avec ses parents ; son père a appartenu au barreau ; sa situation de fortune est aisée, sa santé excellente. Rien, jusqu'à l'année 1894, n'avait pu faire soupçonner qu'elle eût des dispositions à l'illuminisme.

« Tout à coup elle se trouva en proie à des visions mystiques et se prétendit inspirée par l'ange Gabriel, qui doit se servir d'elle pour annoncer à ses contemporains les événements les plus graves et les ramener, par la prédiction de catastrophes terribles à l'amour de leur créateur et à la pratique de la religion.

« La renommée de cette prophétesse s'est bientôt répandue dans le Paris moderne, épris de surnaturel et habitué depuis quelques années à s'occuper de sciences occultes, de magies, Rose-Croix, etc. Bientôt l'affluence des personnes qui venaient la consulter fut telle que certains locataires de la maison habitée par elle crurent devoir se plaindre au commissariat du quartier de l'envahissement de l'escalier par les gens avides de pénétrer les secrets de l'avenir.

« Aucun reproche d'ailleurs n'était formulé contre la conduite et les allures absolument respectables de la jeune illuminée et, par conséquent, aucune suite ne fut ni ne pouvait être donnée à la plainte. Les parents décidèrent seulement, pour éviter des allées et venues trop fréquentes d'étrangers dans la maison, qu'elle ne recevrait, en principe, à l'avenir, que des personnes ayant fait par lettres la demande d'une entrevue.

« A notre arrivée, ce matin, la mère de Mlle Couesnon nous reçoit, et, souriant, lorsque nous lui exposons l'objet de notre visite, nous dit immédiatement de très bonne grâce que sa fille va venir dans quelques instants pour donner elle-même les renseignements que nous demandons. Nous attendons quelques minutes dans le salon, au mobilier simple et confortable, meubles recouverts de housses, piano, etc. Au mur sont accrochées un certain nombre de gravures coloriées représentant des scènes de l'histoire de France.

« Mlle Couesnon paraît. C'est une jeune fille paraissant vingt-deux ou vingt-trois ans, de taille moyenne, bien constituée, la chevelure châtain très foncé et abondante relevée en masses épaisses tout autour de la figure. Le teint est coloré, les dents très blanches, fortes. Les yeux surtout attirent l'attention. Ils sont très grands, bien encadrés par les sourcils

noirs, luisants, haut cintrés. L'œil est d'un bleu tirant un peu sur le vert pâle, très brillant, le regard fixe bien en face.

« Dans la conversation, Mlle Couesnon se montre de bonne humeur, simple, ne cherchant pas la mise en scène.

« C'est le 5 août 1894, nous dit-elle, que pour la première fois, je fus sujette à une extase qui dura plusieurs heures et me surprit, vers onze heures du matin, au moment du déjeuner, en présence de mes parents et de plusieurs amis de la famille. Je restai sans parler, les yeux fermés, pendant tout ce temps et, lorsque je revins à moi, je ne pus en aucune façon me rendre compte de ce qui s'était passé. Mes parents, un peu inquiets, consultèrent un médecin ; mais, aucun trouble n'étant résulté pour ma santé de ce fait, on n'y pensa bientôt plus autour de moi.

« Un an après, juste jour pour jour, le 5 août 1895, à la même heure, l'extase me reprit, et cette fois je restai trois jours dans cet état. Ce n'est que le 8 août que l'ange Gabriel se révéla à moi, m'expliquant quelle serait ma mission, sur laquelle je ne puis encore m'expliquer dans tous les détails.

« Depuis lors l'ange Gabriel parle par ma bouche à ceux qui viennent le questionner. A l'approche de son esprit, mes yeux se ferment, je perds absolument connaissance, et c'est l'ange lui-même qui répond en se servant de ma voix. Il tutoie les personnes auxquelles il s'adresse et il n'est pas permis de le tutoyer. Lorsque l'entretien est terminé, mes yeux se rouvrent et je n'ai aucun souvenir de ce que j'ai pu dire.

« — Mais, demandons-nous, ne résulte-t-il pas pour vous de tous ces entretiens surnaturels une fatigue, une altération de santé passagère, tout au moins ?

« — Non, pas en général. Je me porte aussi bien qu'avant, mon appétit est bon, mon sommeil calme. Je n'ai pas, quoique attachée à ma religion, l'esprit tourné au mysticisme, et ne comprends rien à ce qui se passe en moi. Quelquefois, cependant, j'éprouve une certaine fatigue. C'est lorsque l'ange ne veut pas répondre à des questions qu'il juge oiseuses ou inspirées par un esprit de moquerie. Je reste alors bouche close, et dans un état de malaise. Mais écoutez, nous dit Mlle Couesnon, l'ange va vous parler. »

« Les yeux de la jeune fille se ferment presque complètement. A travers les paupières rapprochées on voit cependant un peu du blanc de l'œil qui paraît retourné.

« Puis, d'une voix claire, sans que nous ayons rien demandé, elle nous parle de notre caractère, de notre existence passée, de nos projets d'avenir. Les détails sont assez précis et, en ce qui concerne le passé et le présent, exacts. Nous ne pouvons nous défendre d'une sensation d'étonnement.

« Lorsque la voix de l'inspirée se tait nous demandons à l'ange si une grande guerre européenne pourrait résulter des événements d'Egypte :

« — Oui, répond la voix sur le

même ton net et décidé, il arrivera quelque chose comme cela. La France doit être châtiée ; elle aura à subir de terribles malheurs. L'Angleterre aussi sera cruellement frappée : sa population décimée, son orgueil abattue, sa richesse anéantie. »

« Après cette peu rassurante prophétie, Mlle Couesnon rouvre les yeux et nous prenons congé d'elle. »

La *Vérité* reproduit aussi la conclusion d'un article sur le même sujet écrit par M. Chincholle, dans le *Figaro* :

« Je demande à Mlle Couesnon quelles sont les personnes qu'elle a jusqu'à ce jour reçues.

« — Ah ! les plus diverses. Des prêtres, des députés, beaucoup de femmes jalouses, de nombreux médecins. Il y a des gens auxquels l'ange ne veut pas du tout répondre. Alors s'opère en moi un combat atroce. Je voudrais parler et rien ne vient. Je me rends bien compte que l'ange se tait quand des paroles pourraient troubler des ménages, compromettre des gens. J'ai vu ici, à cette place, des gens tomber à genoux, me supplier d'obtenir que l'on leur dise le nom d'un amant, d'une maîtresse. Avant-hier, c'est un prêtre qui est venu, avec un grand crucifix qu'il m'a fait embrasser. Il a voulu m'exorciser. Il me croyait la proie du démon ! Ce que j'ai ri ! ... Moi, la proie du démon ! ... Mais, sans être bigote, je communie chaque semaine !

« — Et quand vous lui avez parlé de ce qui se passe ici, votre directeur vous donne l'absolution ?

« — Mais je n'ai pas à lui en parler. Je ne fais rien de mal. J'évite la peine au contraire ! J'obéis à l'ange. Je reçois dix heures par jour et je ne veux même pas qu'on donne dix sous à ma bonne. Je n'ai pas à me confesser de faire ce que le Ciel veut que je fasse. »

« Et je crois que je dois finir sur ces mots. Beaucoup de médecins se rendent chaque jour rue de Paradis.

« Il en est même qui ont demandé à Mlle Couesnon de se prêter à une consultation. Elle leur a obéi. Elle les reçoit ensemble deux soirées par semaine. S'ils ont quelque chose à dire, qu'ils le disent ! Moi, je dois me contenter de dresser un sec procès-verbal.

« Peut-être ai-je une idée de derrière la tête ». On me permettra de la garder jusqu'au jour où—si cette histoire vous intéresse—j'en parlerai à l'ange Gabriel lui-même.

« A la dernière heure, on nous apprend que l'archevêque de Paris va interdire aux ecclésiastiques la fréquentation du salon de Mlle Couesnon. »

Dans son numéro du 3 avril, la *Vérité* a reproduit du *Gaulois* la conversation suivante qu'un rédacteur de ce dernier journal a eue avec M. l'abbé Brettes :

« — J'ai fondé, il y a un an, nous dit M. le chanoine Brettes, la société des sciences psychiques, dont le but est de chercher à établir le plus exactement possible la ligne de démarcation entre le naturel et l'extra-naturel dans les phénomènes où cette ligne n'apparaît pas de prime abord et qui peuvent être étudiés expéri-

mentalement.

“ Le cas de Mlle Couesnon ne pouvait manquer de nous intéresser. Mais, puisque je dis nous, il faut, avant d'aller plus loin, que vous sachiez qui nous sommes.

“ La société des sciences psychiques se compose de cinquante membres : vingt-cinq prêtres, vingt-cinq médecins. Elle a un président, éligible entre tous les sociétaires, et deux vice-présidents, dont l'un est ecclésiastique, l'autre laïque. Le bureau est renouvelable tous les ans.

“ Donc, nous avons prié Mlle Couesnon de vouloir bien se prêter à un examen scientifique de son cas et de se rendre, à cet effet, à l'hôtel des Sociétés savantes, où nous avons coutume de nous réunir le premier et le troisième mercredi de chaque mois.

“ Elle est venue, accompagnée de son père, et nul des prêtres ni des médecins présents, n'a mis en doute, je dois le reconnaître, sa complète sincérité.

“ L'assistance était fort nombreuse, je veux dire que la plupart des membres de la société étaient là. Car nous n'admettons les étrangers à nos séances qu'à titre absolument exceptionnel. Il y avait notamment, du côté ecclésiastique : le Père Bulliot, mariste et professeur de philosophie à l'institut catholique ; Mgr Méric ; un jésuite, le Père Rouvre ; un dominicain, le Père Lavy ; l'abbé Sabatier, vicaire de Saint-Augustin ; l'abbé de Bessonies, vicaire de Notre-Dame-des-Victoires ; et du côté laïque : le docteur Tison, médecin en chef de l'hôpital Saint-Joseph ; le docteur Surbled ; le docteur Darieix, directeur des *Annales psychiques* ; le célèbre docteur Bataille ; le docteur de Iodko, savant électricien russe qui, par parenthèse, a, au cours de cette même séance, défendu cette thèse, peu conforme à l'enseignement officiel, que le fluide vital et l'électricité sont une seule et même chose ; enfin, les docteurs Le Menant des Chesnais, Encausse, Hacks, Dumontpallier.

“ Mlle Couesnon a paru quelque peu intimidée en présence d'une assemblée aussi imposante. Cependant, elle s'est prêtée de bonne grâce à l'examen auquel il était nécessaire de la soumettre, et elle n'a pas tardé à entrer dans cet état spécial que tous les journaux ont décrit.

“ Nous avons alors demandé à l'archange Gabriel de nous prouver son identité — puisque Mlle Couesnon croit n'être que son interprète — et de fournir quelques signes de la mission que celle-ci s'attribue.

“ Vous ne serez pas surpris d'apprendre que l'archange n'a pas répondu d'une manière très précise ni par conséquent très satisfaisante à notre appel. On sentait chez le *sujet* une préoccupation très vive de l'auditoire devant qui il parlait.

“ Cette préoccupation s'est d'ailleurs traduite, après le départ de l'archange, par un refus formel, de la part de la jeune fille, de se prêter à de nouvelles expériences.

“ Ici, nous a-t-elle dit, je vois bien que les esprits ne sont pas bien disposés à entendre les révélations de l'ange. C'est pourquoi je ne reviendrai pas.”

“ Aucune discussion n'a eu lieu, bien entendu, en présence de Mlle

Couesnon. Seulement une commission a été nommée pour étudier son cas, moins curieux peut-être qu'on ne se l'imagine. Cette commission se compose de trois médecins : MM. Le Menant des Chesnais, Hacks et Encausse, et de trois prêtres : le Père Bulliot, l'abbé Sabatier... le nom du troisième m'échappe.

“ Le rapport sera déposé et discuté d'aujourd'hui en quinze, à notre réunion du troisième mercredi d'avril.

“ Jusqu'à cette date, je suis obligé de me tenir dans la plus grande réserve, mais je puis vous dire encore ceci : Les phénomènes comme ceux qui nous occupent sont très intéressants au point de vue scientifique, pas du tout au point de vue religieux.

“ — Vous excluez donc, monsieur le chanoine, l'hypothèse de la possession démoniaque ?

“ — Je ne prétends pas cela. Je veux dire seulement que les phénomènes dont je parle n'intéressent pas la cause religieuse.

“ — On assure que plusieurs prêtres ont déjà exorcisé Mlle Couesnon. Est-ce vrai ?

“ — Je ne le pense pas. En tout cas, je ne l'ai pas fait, bien que j'aie vu cette jeune fille chez elle avant qu'elle ne se rendit à la réunion de la société des sciences psychiques.

“ — L'autorisation de l'Ordinaire n'est-elle pas requise pour qu'un prêtre soit en droit de pratiquer l'exorcisme ?

“ — Non, s'il s'agit de l'exorcisme privé, cérémonie qui consiste dans la simple lecture de prières spéciales, assez longues, par lesquelles tout prêtre approuvé peut, de sa propre initiative, adjurer le démon de quitter un corps qu'il tourmente.

“ Au contraire l'autorisation de l'Ordinaire est requise pour l'exorcisme public. L'exorciste est alors non seulement autorisé, mais désigné par l'évêque, et la cérémonie revêt des formes particulièrement solennelles.

“ C'est ce qui eut lieu à Giff, dans le diocèse de Versailles, il y a plusieurs années, pour une possédée dont le cas défraya longtemps la presse et qui est maintenant parfaitement guérie.

“ Mais on ne doit procéder publiquement à l'exorcisme qu'en cas de possession diabolique notoire et pour faire cesser les scandales qui en résultent.

“ Rien de pareil pour Mlle Couesnon.”

Nous trouvons dans le même numéro de la *Vérité* l'opinion suivante exprimée par le Docteur Papis, un des plus célèbres occultistes de Paris :

“ — Il y a près d'un mois, j'ai eu l'occasion d'étudier, dans d'excellentes conditions, la jeune fille dont tout Paris s'occupe aujourd'hui. Depuis, cette pauvre enfant a été la proie des coteries et des sectes et les qualificatifs d'illuminée, d'hystérique, d'aliénée, de possédée, voire même de trompeuse sont prononcés de tous côtés. Mon ami Gaston Méry a parlé de ma visite, et comme je suis assailli de demandes de tous côtés à ce sujet, je suis heureux de répondre par la voie du *Gaulois*,

“ Je prendrai hardiment la défense de l'accusée et, autant que docteur en médecine que comme étudiant l'hystérie et l'occultisme je

dirai : *Il y a là quelque chose de réel qui soulève une fois de plus le problème du rapport entre le monde visible et le monde invisible.* Les sarcasmes non plus que les injures n'empêcheront pas les faits réels d'être des faits. Je crois donc qu'une “ influence ” se manifeste par l'intermédiaire de Mlle Couesnon et je ne crois pas qu'il faille mettre le diable en cause. Voilà le résumé de mon opinion, que je vais tâcher d'établir de mon mieux.

“ *Hystérie.*—Pour les médecins, je dirai que le sujet n'a jamais eu de crises, qu'elle ne présente aucune trace d'anesthésie non plus que d'hyperesthésie localisée et qu'elle passe de l'état normal à l'état “ prophétique ” sans manifester aucune phase classique de sommeil nerveux. Elle n'est pas anesthésique à l'état second, ce qui tendrait à remplacer le qualificatif hystérie par celui de fraude. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

“ *Aliénation mentale.*—La jeune fille est religieuse ainsi que sa famille. Elle a connu une amie qui “ avait des conversations avec son ange ” ; mais le sujet ne présente aucune trace d'exaltation religieuse en dehors de sa mission. Elle n'a pas d'asymétrie faciale.

“ Toutefois, j'attribue le nom d'ange Gabriel donné par elle à “ l'influence ”, aux idées de la jeune fille et au milieu dans lequel elle vit. Mais je m'élève absolument contre l'idée de voir en cette jeune fille une aliénée. Dans un rapport plus complet, je dirai mes raisons dans leur totalité ; pour l'instant, j'insisterai sur un seul point : *Visions justes.* Les maisons d'aliénés sont remplies de “ prophètes ”, mais jamais ces prophètes n'annoncent un fait juste. Or j'ai établi l'annonce d'une série de faits *inconnus des visiteurs* annoncés par la jeune fille et qui sont très bien arrivés.

“ *Fraude.*—C'est même avec cet argument que je repousse l'accusation de fraude. Un abbé vient voir le sujet, qui lui dit : “ Votre sœur est malade en ce moment en province ”. L'abbé proteste et croit à une erreur. En rentrant chez lui, il trouve une lettre lui annonçant la maladie de sa sœur. Je choisis ce fait entre beaucoup :

“ 1o Parce que j'en connais le témoin ;

“ 2o Parce qu'il écarte toute idée d'enquête sur la personne qui vient consulter. — Argument absurde quand on reçoit cent cinquante personnes par jour ;

“ 3o Parce qu'il était *inconnu* du consultant, ce qui écarte l'argument de lecture dans la pensée.

“ *Le sujet voit-il toujours juste ?* A mon avis c'est impossible, d'abord parce que beaucoup de personnes viennent demander des nouvelles de leur “ pot-au-feu ” ou viennent poser des questions passionnelles alors que “ l'influence ” a nettement caractérisé sa raison d'être :

“ 1o Donner des preuves de sa lucidité et de son origine extra-physique en révélant aux consultants des détails tout intimes de leur vie passée ;

“ 2o Ces preuves données, annoncer à notre France les “ clichés ”

qui se préparent dans l'invisible à son sujet.

“ Mais “ l'influence ” n'est pas venue pour dire avec qui Mme X... trompe son mari, ou pour révéler à Mme Y... combien lui vole chaque jour sa cuisinière. Le sujet ne prend pas un sou pour ses consultations, ce n'est pas une somnambule ni une tireuse de cartes, c'est un sujet manifestant des phénomènes d'un ordre spécial que nous connaissons, nous les occultistes qu'on traite d'aliénés ou de faux prophètes, et dont la science vient chaque jour confirmer les théories.

“ *Est-ce le diable ?* Le sujet communique tous les huit jours et a été exorcisé sans résultat par divers prêtres. Voilà pour tranquilliser les âmes pieuses. (1)

“ Et maintenant, permettez-moi, à titre de conclusion, quelques remarques :

“ J'ai été amené chez le sujet par un éminent diplomate, M. Rachid Moutran, à l'effet d'étudier le sujet qui ne me connaissait pas, et qui cependant m'a prouvé sa “ mission ” par des faits qui ont été probants pour moi. J'étais venu avec le plus grand scepticisme et j'ai convenu, après une étude sérieuse, du peu fondé de mon attitude.

“ On peut, sans crainte, jeter au panier les opinions de tous les gens qui jugent ce sujet sans l'avoir vu, ni étudié.

“ Quel que soit le sort que l'avenir réserve à Mlle Couesnon et à ses chers parents, il faut la féliciter du courage avec lequel elle a bravé les enquêtes des aliénistes.

“ L'invisible manifeste encore une fois son action : mais pas plus qu'hier les hommes ne reconnaîtront aujourd'hui la vérité. Les asiles d'aliénés n'existaient pas du temps d'Isaïe et d'Elie, sans quoi on les y eût envoyé tout de go. Enfin l'avenir nous dira si les prophéties de cette jeune personne sont aussi justes pour l'Etat que pour les particuliers.

“ Voilà mon avis.”

(1) NOTE DE LA “ VÉRITÉ ”, DE QUEBEC :—Quoi qu'en dise le célèbre occultiste, ce qu'il allègue en faveur de Mlle Couesnon ne prouve pas nécessairement l'absence d'un démon chez cette jeune fille. Il nous semble, d'après l'ensemble des témoignages entendus, que si les manifestations dont on parle ont un caractère surnaturel, l'archange Gabriel n'y est pour rien, ni aucun autre bon ange.

REVUE DE LA LIBRAIRIE

Questions religieuses :

COMMENTAIRE DU PETITE OFFICE DE LA SAINTE VIERGE, par l'abbé Schafer, traduit de l'allemand et augmenté par le R. P. Dom Laurent Janssens, Bénédictin. Prix : cartonné, 3 frs. 25.—Société de S. Jean l'Évangéliste, à Tournai.

Plusieurs de ceux qui sont appelés à réciter le Petit Office de la Sainte Vierge ne comprennent pas la langue, et parmi ceux-là même qui connaissent cette langue, l'intelligence complète des psaumes ne peut être commune.

Dans ces conditions, un Commentaire propre à faire mieux comprendre et mieux goûter le texte liturgi-

que, est de la plus haute utilité. Celui de l'abbé Schafer, librement traduit de l'allemand et augmenté par le R. P. Janssens, mérite une recommandation spéciale. L'explication qui y est donnée ne laisse rien dans l'obscurité. Depuis l'Aperi jusqu'au Sacrosancte, il n'est pas un verset qui ne soit mis dans son plein jour. Les psaumes qui font la partie la plus importante du Petit Office ont double commentaire : le premier expose le sens littéral, le second en fait l'application à Marie.

Questions sociales :

RESTEZ CHEZ VOUS, par Pierre l'Ermite, 1 vol. in-18 de 420 pages. Prix : 2 frs. — Maison de la bonne Presse, à Paris.

La Quinzaine écrit :

Un singulier titre, n'est ce pas ? Quelque temps avant d'ouvrir le volume, je me suis arrêté à considérer la gracieuse aquarelle de la couverture: un gai clocher rustique émergeant d'un fouillis de verdure et que regagnent à titre-d'aile des oiseaux. Déjà j'avais compris la pensée dominante du livre : l'amour du vieux clocher provincial.

L'auteur, un jeune qui se cache depuis plusieurs années sous le pseudonyme de " Pierre l'Ermite ", n'en est pas à ses débuts dans le monde littéraire et dans celui de la presse. Nous ignorons ce que l'avenir lui réserve, mais nous doutons que l'inspiration le serve jamais mieux, car il a mis dans cet ouvrage le meilleur de son cœur.

D'ailleurs, il l'avoue lui-même : " Ce livre est tellement vécu que chaque page pourrait être illustrée d'une photographie. Il y des choses qu'on n'invente pas. Si on les dit bien, c'est surtout parce qu'on les a aimées. "

C'est bien le cas de Pierre l'Ermite. Lisez les premiers chapitres de son livre et vous aurez immédiatement l'impression qu'il n'écrit pas..... pour écrire et que sa plume est au service d'une idée qui lui tient au cœur. Et c'est là précisément ce qui donne à son style cette chaleur communicative qui sert si bien son désir et se hâte de propager cette idée.

Il a vu cette petite ville de province, calme, silencieuse, presque recueillie, où l'herbe pousse entre les pavés, où les maisons " se pressent avec amour au pied de la vieille cathédrale ". C'est là qu'il a fait connaissance avec les lecteurs de la passionnante histoire qu'il nous conte.

J'ajoute que l'on peut mettre cet ouvrage en toutes les mains et qu'il est de ceux qu'on lit jusqu'au bout et que l'on ne ferme qu'avec regret.

Renseignements :

Q. — Pourriez-vous m'indiquer quelque ouvrage sur Notre-Dame de la Salette ?

R. — *N. D. de la Salette, son apparition et son culte*, par le R. P. Berthier. — *Pie IX et les secrets de la Salette*, par le R. P. Huguet. — *La Salette*, par l'abbé Bertrand. Ce dernier ouvrage est, croyons-nous, le plus complet qui existe sur le sujet. C'est un volume in-8 de 526 pages, avec 18 gravures hors texte. Prix : 4 frs.

Q. — Savez-vous si la commission chargée de réaliser le Code de Procédure en France a publié son rapport ?

R. — Oui, dans l'automne de 1894, c'est un volume in-4 de 350 à 400 pages.

J. F. D.

PROPAGANDE BIBLIQUE

Une société biblique de Londres inonde notre pays, de ce temp-ci, des quatre évangiles traduits en français. Certes, les évangiles fidèlement traduits et accompagnés de notes peuvent être lus avec grand profit. Mais dans le cas qui nous occupe, nous n'avons aucune garantie de l'exactitude de la traduction, et le texte n'est éclairci par aucune note. Il n'y a donc qu'une chose à faire : jeter ces petits livres au feu.

REORGANISATION MINISTERIELLE

Nous recevons d'Ottawa l'information qu'il est question d'une réorganisation complète (a thorough reconstruction) du cabinet, sous la direction de sir Charles Tupper, père.

Nous avouons que notre confiance en la loyauté de sir Charles Tupper père est extrêmement limitée, parce que, pendant la fameuse crise du mois de janvier, il était manifestement l'homme sur lequel les sept *bolters* comptaient dans leur honteuse tentative d'assassiner politiquement sir Mackenzie Bowell. On pourrait même supposer qu'il était, au fond, l'instigateur de cette tentative inqualifiable, car la grève s'est déclarée peu de temps après son arrivée au Canada.

Toutefois, pour être juste, il faut dire que, relativement à la question des écoles, sir Charles Tupper ne mérite pas les mêmes reproches qu'on doit formuler contre les autres ministres. Par exemple, il ne saurait être tenu personnellement responsable de la néfaste politique inaugurée en juillet dernier, puisqu'à cette époque il était haut commissaire à Londres. Sans doute, en entrant dans le cabinet, il en a pris la responsabilité, au point de vue de la solidarité ministérielle ; mais il convient de ne pas le confondre avec ses collègues.

Tout de même, nous ne saurions donner un appui, même conditionnel, à un cabinet Tupper que si l'honorable M. Angers en faisait partie comme le premier et le principal représentant de notre province. Avec lui dans le cabinet, nous serions au moins certains de n'être pas trahis sans le savoir. Au premier acte louche, il jetterait là son portefeuille, comme il l'a fait en juillet dernier.

Pour exprimer toute notre pensée, disons qu'un Centre dirigé par M. Angers nous paraît cent fois plus propre à nous conduire au but désiré : le règlement, selon la justice, de la question des écoles, qu'un cabinet Tupper-Angers.

Hier et aujourd'hui

Dans son numéro du 15 avril la *Minerve* consacre un autre article au roman de M. Tardivel. Naturellement, elle trouve que ce livre ne vaut rien. " Il se termine comme un rêve, dit-elle, ou plutôt comme un convoi qui déraile au milieu du trajet, perdant son conducteur, son ingénieur (elle veut dire mécanicien) et son chauffeur ". Ailleurs elle parle de " la flétrissure ignominieuse que ce roman tente d'imprimer au front de la grande majorité des Canadiens-français " ; et plus loin elle déclare que ces pages ne sont qu'un " triste et humiliant tableau. "

Bien entendu que l'opinion de M. Royal ne nous fait absolument rien ; il nous paraît plaisant, toutefois, de mettre sous les yeux du public ce que cette même *Minerve* disait du même roman de M. Tardivel, le 21 novembre dernier. Voici :

" Nous venons à notre tour et un peu tard rendre compte de ce beau livre dont la presse du pays a déjà publié plusieurs critiques. Nous disons ce beau livre, parce que l'épithète lui convient en dépit de certaines longueurs et de certaines faiblesses... "

" La Nouvelle-France que rêvent avec M. Tardivel beaucoup de patriotes qui ne sont pas des rêveurs, ne sortira probablement pas d'une crise de ce

genre, et nous le regrettons presque. Cette perspective merveilleuse séduit l'imagination, car elle ne manque pas de grandeur. C'est par là que le livre est beau. Il l'est aussi par le souffle de foi naïve et robuste, d'enthousiasme religieux et patriotique qui l'anime d'un bout à l'autre... L'auteur a mis dans son héros beaucoup de son cœur, de son esprit, de son âme, ce qui le rend très vivant, très actuel. On reconnaît dans ses discours et ses prières la bonne marque de maint article de la *Vérité*. "

Le 3 décembre 1895, la bonne *Minerve*, tout en faisant la grimace à l'auteur, déclara de nouveau que le livre de M. Tardivel était beau et bon. Voici ses paroles :

" Quelle que peu sympathique que soit l'individualité pointue de M. Tardivel, nous avons dit que son livre était un bon livre, nous avons même imprimé que c'était un beau livre, et ce qui est écrit reste écrit. "

Quand M. Royal aura du temps de reste il voudra bien nous dire comment un livre qui " tente d'imprimer une flétrissure ignominieuse au front de la grande majorité des Canadiens-français " peut être un beau livre, un bon livre, un livre qu'anime d'un bout à l'autre un souffle d'enthousiasme patriotique ?

Orangiste et libéral

On lit dans l'*Electeur* :

" N'est-il pas plus que jamais à propos de répéter notre question si souvent posée dans ces colonnes : — Quelle est la personne assez naïve pour s'imaginer qu'un gouvernement orangiste va rendre justice à des catholiques ? "

Sans doute, s'attendre à voir un gouvernement orangiste rendre justice aux catholiques, de plein gré, ce serait pousser la naïveté trop loin. Aussi voulons-nous un Centre qui force le gouvernement à marcher.

D'un autre côté, on peut se demander : Quelle est la personne assez naïve pour s'imaginer qu'un gouvernement libéral va rendre justice à des catholiques ?

N'oublions pas que M. Laurier, dans son fameux discours sur la deuxième lecture du bill remédiateur, a déclaré qu'il est libéral et non point catholique, quand il s'agit des affaires politiques. Voici ses paroles mêmes extraites du *Hansard* : " Lorsque se présentera l'occasion de prendre une attitude sur une question quelconque, cette attitude je la prendrai non pas au point de vue du catholicisme romain, non pas au point de vue du protestantisme, mais à un point de vue qui peut s'adresser aux consciences de tous les hommes sans égard à leur croyance, à un point de vue que peuvent accepter tous les hommes qui aiment la justice, la liberté et la tolérance. "

Un catholique qui déclare qu'il n'entend pas se montrer catholique dans les affaires politiques ne vaut certainement pas mieux qu'un orangiste.

A propos de discussions personnelles

A la date du 15 avril, la *Minerve* publiait un article sur " *L'idéal de M. Tardivel* ". On y lisait ce qui suit :

" Notre journal ayant déjà déclaré plus d'une fois à la *Vérité* qu'il n'entend pas faire de politique ou de discussion personnelle, elle s'y jette avec d'autant plus d'ardeur, sans mesure et sans scrupule. C'est bien dans son rôle ; elle paraît avoir juré qu'aucun Canadien-français, tant soit peu marquant, dans la politique ou

dans la littérature, n'échappera à ses éclaboussures. "

Cette prétention de la *Minerve* qu'elle ne fait pas de discussion personnelle est vraiment risible. En effet, deux jours avant cette déclaration, c'est-à-dire le 13 avril, elle avait publié les lignes suivantes :

" Quelqu'un, parlant ces jours passés de la jalousie malade qui dévore le felleux propriétaire de la *Vérité*, s'exprimait ainsi :

" — Si M. Tardivel était prêtre, il voudrait être le seul à dire la messe. Etant simple laïque, il prétend avoir le monopole de la défense du Bien contre le Mal. C'est là, croyez-moi, tout le secret de ses violences malsaines contre les écrivains catholiques. Pour un peu, il régènerait le pouvoir ecclésiastique comme il régente le pouvoir civil. "

" — Mais ce n'est pas de la jalousie qu'un pareil sentiment, repris une autre personne, c'est un immense et ridicule orgueil qu'il faudrait dire. "

" — C'est peut-être les deux à la fois, ajouta une troisième personne. "

La *Minerve* ne fait pas de discussion personnelle !

Ces trois interlocuteurs doivent être des rédacteurs de la *Minerve*, ou tout au moins des habitués de ses bureaux, car il n'y a qu'après de la bonne déesse qu'on cultive à ce point la charité... païenne.

La *Vérité* nomme parfois les rédacteurs de la *Minerve*, elle met en cause MM. Royal et Denault, personnellement ; mais jamais elle ne s'attaque à leur vie intime, jamais elle ne sort du domaine de la vie publique, jamais elle ne publie contre leur caractère privé des accusations comme celles qu'on vient de lire.

Et la *Minerve* a le toupet de dire que c'est la *Vérité*, et non pas elle, qui fait de la discussion personnelle !

A travers la presse canadienne

Sous le titre : *Le Canada-Revue et la presse conservatrice*, nous lisons ce qui suit dans le *Progrès de Valleyfield*, à la date du 16 avril :

" Nous avons déclaré, l'autre jour, que les rédacteurs-en-chef de la *Croix* et du *Canada-Revue* sont entrés tous deux dans la presse conservatrice et qu'ils font cause commune. "

" Cette déclaration est, paraît-il, un peu inexacte. Si nos renseignements sont dignes de foi, c'est tout le personnel de la rédaction du *Canada-Revue* qui est à la solde du parti conservateur. "

" Le principal fournisseur de la gazette excommuniée écrirait au *Monde*, et l'autre aurait un emploi quelque part qui lui permettrait de collaborer à la *Minerve*. "

" La *Minerve* sait de qui nous voulons parler ; si nous sommes mal renseignés, qu'elle nous dise en quoi, et nous nous empresserons de reconnaître notre erreur. "

Explain !

M. Denault (Jules Saint-Elme) est descendu de la *Croix* à la *Minerve*, cela est parfaitement connu. Mais que d'anciens rédacteurs du *Canada-Revue*, soient nichés à la *Minerve* et au *Monde*, voilà de l'in vraisemblable.

Explain ! explain !

* * *

L'*Événement*, de Québec, publie la dépêche suivante de Winnipeg :

" Winnipeg, 17. — Les adversaires des écoles catholiques ont manifesté beaucoup de réjouissance en apprenant que le projet de loi réparateur avait été retiré à Ottawa. Ils sont généralement d'opinion que cette mesure " coercitive ", comme ils l'appellent, ne sera plus jamais soumise au parlement canadien. "

Est-il possible que le gouvernement fédéral songe à abandonner définitive-

ment la législation réparatrice ? Les journaux ministériels pourraient-ils nous donner quelque renseignement là-dessus ?

.

Un particulier qui n'est pas de bonne humeur, c'est le rédacteur du *Temps*, d'Ottawa.

Sans provocation aucune, et uniquement parce que nous avons critiqué un discours de M. Ouimet, lui, censément journaliste libéral, nous a traité de "Rochefort cléricale". Nous avons répliqué, en quelques lignes, comme on a pu le voir, dans notre dernier numéro.

A la date du 18 avril, le rédacteur du *Temps* nous consacre une colonne de pauvretés. Il nous appelle un courtier en religion, déclare que nous sommes "vaniteux et hypocrite", que nous fournissons "un point d'appui aux sectaires qui combattent la religion catholique et la race française au Canada", que nous continuerons "à sacrifier froidement et à vendre nos coreligionnaires et compatriotes", etc.

Voilà ce qui s'appelle des arguments !

.

Le *Moniteur*, de Lévis, publie ce qui suit :

" Il nous faut à Ottawa une députation intelligente, indépendante, nullement un troupeau servile ; il nous faut des hommes qui mettent les intérêts du pays au-dessus des intérêts mesquins des partis et qui prennent l'engagement solennel de ne soutenir aucun gouvernement qui n'inscrira sur son drapeau l'obligation de venger la constitution et de remédier aux griefs dont se plaint la minorité."

Ce n'est pas loin du Centre que nous voulons voir s'établir.

.

Encore un nouvel organe libéral-conservateur : Le *Courrier*, de Saint-Jean d'Iberville,

Pourquoi une certaine école conservatrice persiste-t-elle à accoler le vilain mot libéral à son nom ?

Si elle est réellement libérale, elle a tort, car le libéralisme à tous les degrés est un mal. Si elle n'est réellement pas libérale, elle a encore tort de se donner un nom qui trompe le public.

.

Nous lisons dans la *Minerve*, à la date du 15 avril :

" S'il (M. Tardivel) n'a pas la prétention d'être un homme d'état, dans ce sens, comment se fait-il donc qu'il ait la présomption de régenter, de juger, de condamner nos hommes d'état, de leur dicter leurs devoirs et leurs obligations, sans les comprendre, avec l'aplomb d'une autorité infallible ? "

M. Tardivel n'a pas la présomption de régenter et de condamner nos véritables hommes d'Etat.

Quand, par exemple, a-t-il régente et condamné l'honorable M. de Boucherville, ou l'honorable M. Angers ?

Il n'a aucun scrupule à dire sa façon de penser à des "hommes d'Etat" comme M. Ouimet, qui a prononcé le fameux discours que l'on sait, qui a déclaré que les catholiques manitobains se contenteraient d'un *few concessions* ; ou encore comme M. Joseph Royal qui a demandé la rupture du lien colonial juste au moment où nous avions le plus besoin de l'appui de l'Angleterre !

.

La *Presse*, à la date du 20 avril, publie ce qui suit sur ce qui se passe à Ottawa :

" Nous ne dissimulerons pas notre satisfaction de voir certains items de dépense éliminés de notre budget pour le moment au moins : l'idée de dépenser un million de piastres en fusils et en canons

pour faire plaisir à l'Angleterre est on ne peut plus inopportune ; au moment où le gouvernement anglais entasse mensonges sur mensonges pour arriver, au mépris de sa politique libre échangiste, à exclure nos bestiaux de ses marchés, c'est notre mécontentement qu'il faut lui montrer et non notre reconnaissance.

" Pendant que nous sommes en voie de retranchements, on pourrait également supprimer le collège militaire de Kingston. Cette institution ne nous rend aucun service et ne produit que des déclassés. Les quelques jeunes gens qui ont gradué à ce collège ont été obligés de s'expatrier pour tirer parti de la provision de mathématiques dont on les avait artificiellement farcis. Lors de la première visite du général Gascoigne, le nouveau commandant des forces, aucun des élèves n'a pu répondre à ses questions en langue française, bien que la connaissance de cet idiome soit obligatoire dans tous les collèges militaires du monde entier ; en revanche, on y enseigne l'allemand avec ardeur. C'est une serre-chaude de "snobs" dont nous avons nul besoin et qui n'a pas sa raison d'être au Canada."

Si la *Vérité* avait le malheur de publier des choses pareilles !

.

Dans le dernier numéro de l'*Enseignement primaire*, M. C.-J. Magnan fait, dans une très intéressante étude, l'histoire de l'école neutre au Canada. La première tentative d'implanter l'école neutre dans notre pays se fit dès 1789, sous l'administration de lord Dorchester. Le projet n'eut pas de suite, grâce à l'opposition de Mgr Hubert, alors évêque de Québec. En 1801, nouvelle tentative de nous imposer l'école neutre, nouvelle résistance de la part des catholiques. En 1829 fut créé le système des écoles de fabrique, favorable aux catholiques ; mais en 1841 les partisans de l'école neutre revinrent à la charge et firent adopter un régime scolaire qui exista jusqu'en 1846, époque à laquelle fut adopté le principe des écoles confessionnelles et séparées sous lequel nous vivons encore, régime qu'il faut conserver tout en le perfectionnant. Méfions-nous de ceux qui prônent un seul et même système d'éducation dite nationale pour tout le Canada : voilà la conclusion de notre confrère, et elle est parfaitement juste.

Franc-Maçonnerie pratique

Autre exemple du côté pratique de la franc-maçonnerie. Nous lisons dans l'*Aré Maria*, à la date du 18 avril :

" On se souvient qu'un récent procès, à Hartford, Connecticut, a fait voir que la franc-maçonnerie sert quelque fois à empêcher les tribunaux de rendre justice. Voici un autre incident de ce genre qui est à notre connaissance. Il y a quelque temps, devant la cour supérieure d'Anderson, Indiana, un nommé W. H. Freeman défendait un client. Le juge était un franc-maçon bien connu, et Freeman, qui était bien en vue et portait une épingle maçonnique, voyant que le procès prenait une mauvaise tournure pour son client, fit le signe de détresse maçonnique, signe qui a été promptement reconnu par le jury. Mais le juge, bien que maçon lui-même, était un homme d'honneur, et sans hésiter, il condamne l'avocat à une amende pour insulte au tribunal. Le *Legal News*, de Chicago, parlant de cet incident, déclare que le distingué juge Thompson, de Saint-Louis, qui n'était pas franc-maçon, a été souvent abordé par des personnes qui lui faisaient des signes maçonniques."

Voilà de nouvelles preuves du caractère anti-social de la franc-maçonnerie. Voilà aussi des faits qui démontrent que les mœurs maçonniques sont les mêmes dans tous les pays. La secte est la même aux Etats-Unis, en Angleterre, sur le continent européen et dans le reste de l'univers.

— A New-York, le 17 avril, le thermomètre marquait 88 degrés, F., à l'ombre. Il y a eu plusieurs cas d'insolation.

Le manuel de droit civique

Notre ami, M. C.-J. Magnan, a reçu de Mgr Labrecque la lettre suivante que nous sommes heureux de publier :

Evêché de Chicoutimi,
16 avril 1896.

Monsieur C.-J. Magnan,
Professeur à l'Ecole Normale, Québec.

Mon cher monsieur,

Après avoir pris connaissance de votre *Manuel de droit civique*, je suis heureux de vous féliciter de la perfection de votre ouvrage, et je m'empresse de vous dire que je le recommande aux maisons d'éducation en général, et en particulier au séminaire de Chicoutimi.

Cet excellent ouvrage sera utile non seulement aux élèves de nos maisons d'éducation, mais encore à beaucoup de personnes du monde qui y trouveront, réunies en un faisceau, les connaissances indispensables à tout citoyen.

Il est important de développer dans l'âme des jeunes générations les sentiments d'un patriotisme éclairé, sans lesquels on les verra, à l'occasion, sacrifier les plus chers intérêts religieux et nationaux pour des intérêts personnels.

Je souhaite donc à votre ouvrage tout le succès qu'il mérite.

Veillez agréer, mon cher monsieur, l'assurance de mon entier dévouement en N. S.

† M.-T. Ev. de Chicoutimi.

Un congrès à Québec

Nous sommes heureux d'apprendre que la société de Saint Vincent de Paul doit célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation au Canada par un Congrès qui aura lieu à Québec et auquel seront invités tous les membres des différentes conférences et les amis de l'œuvre. C'est le 19 novembre 1846 que la première conférence a été fondée à Québec. Pour diverses raisons, le Conseil Supérieur a remis la réunion du Congrès au dimanche 6 décembre. Le Congrès durera trois jours, et le programme que nous avons sous les yeux et que nous publierons prochainement est fort important.

Nous osons espérer que cette réunion projetée aura tout le succès que mérite la belle Société charitable par excellence.

NOUVEAU JOURNAL

Nous saluons avec plaisir l'apparition, à Montréal, d'un nouveau journal hebdomadaire la *Nouvelle-France*, qui sera rédigé par un comité de collaborateurs et qui a pour directeur-proprétaire M. L. G. Robillard. La nouvelle feuille a un programme qui nous va parfaitement : " elle sera toujours libre de toute attache de parti", nous dit son directeur ; elle s'occupera, cependant, activement de politique, sans négliger les autres questions du jour, enseignement, agriculture, colonisation, etc. Elle travaillera aussi dans la mesure de ses forces au développement de nos institutions religieuses et de nos associations de bienfaisance. Comme on le voit, la *Nouvelle-France* a un programme excellent, et nous avons l'espoir qu'il sera, fidèlement mis à exécution par son énergique directeur.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre par année, pour le Canada et les Etats-Unis, de sept francs pour les pays étrangers. Adresse, 73 rue Saint-Jacques.

Nous souhaitons longue vie et prospérité au nouveau confrère. C'est le temps de dire qu'il remplit une lacune. C'était une vraie anomalie de voir la grande ville de Montréal sans un seul organe politique indépendant.

Annales de la Semaine

CANADA

— Une dépêche de Winnipeg, en date du 17 avril, mande ce qui suit :

" La législature de Manitoba s'est réunie hier après-midi et a été prorogée immédiatement.

" Dans son discours le lieutenant-gouverneur exprima son regret de voir que la conférence scolaire n'a pu concilier les deux gouvernements au sujet de cette épineuse question. Il espère néanmoins que cette entrevue aura d'heureux résultats dans un avenir prochain."

— La province de Québec a été éprouvée ce printemps par des inondations sérieuses. A Sherbrooke, aux Trois-Rivières, à Richmond, dans la Beauce, particulièrement, les dégâts causés par la crue des eaux ont été considérables. Le chemin de fer Québec Central a perdu deux de ses ponts, l'un à Saint-Anselme, l'autre près de Sherbrooke. Les pertes de cette seule compagnie sont évaluées à \$100,000.

— On annonce que les élections générales fédérales auront lieu au mois de juin : nomination des candidats, le 11, scrutin, le 18.

— Un député anglais à la Chambre des Communes nous écrivait, le 12 du courant, pour nous demander les numéros de la *Vérité* parus depuis le premier janvier. Il ajoutait : " The articles in the *Vérité* relating to the school question have great interest here and are considered the most able and fair presentation of the case from a Quebec point of view that we have."

Avis à ceux qui prétendent que la *Vérité* a négligé la question des écoles, et à d'autres qui disent que notre journal a compromis la cause de la minorité par la violence de son langage. Voici un député anglais qui déclare que nos écrits sur cette question constituent le plaidoyer le plus fort et en même temps le plus équitable qu'il y ait !

— On annonce la mort de M. Leopold Laflamme, frère de feu l'honorable Rodolphe Laflamme.

ETATS-UNIS

— Les manufactures de lainages de la Nouvelle-Angleterre, dit l'*Indépendant*, de Fall River, suspendent complètement leurs opérations ou réduisent considérablement les heures de travail de leurs employés, depuis quelque temps.

— Une dépêche de Daniel-onville mande que le regrettable différend survenu entre les Canadiens-français de cette localité et leur curé, le père Soquet, doit se vider devant les tribunaux civils. Les Canadiens prétendent que l'élection de deux syndics de l'église, qui vient d'avoir lieu, s'est faite irrégulièrement, et ils vont avoir recours aux tribunaux de l'Etat du Connecticut. Il aurait infiniment mieux valu soumettre le différend à Rome, il y a longtemps.

— Dans un récent article, l'honorable Andrew D. White déclare que, dans le monde civilisé, l'union américaine est le pays où le crime de meurtre se commet le plus souvent et est puni le moins souvent. Le *Church Progress*, de Saint-Louis, attribue cet état social à la sécularisation des écoles, et sans aucun doute il ne se trompe pas.

— Le *Freeman's Journal*, de New York, à la date du 4 avril, fait remarquer que sur 65 à 70 millions qui forment la population des Etats-Unis, 23 millions seulement, d'après le dernier recensement, appartiennent aux différentes églises chrétiennes. Il y a donc, chez nos voisins, 42 à 47 millions de naturalistes, ou païens.

L'ANCÊTRE DE Mlle VAUGHAN

(Suite)

Voici comment Mlle Vaughan raconte, dans le neuvième fascicule de ses *Mémoires*, la séance extraordinaire du Triangle de Malte dont il est question dans le dernier numéro de la *Vérité* :

Le prestige diabolique s'accomplit de la façon que je vais rapporter.

A mon entrée, tous les Mages Elus du Parfait Triangle, placés sur deux rangs, mettent genou gauche en terre, tandis que je traverse l'assemblée.

Je m'arrête, arrivée à quelques pas de l'orient.

Le président grand-maitre me dit :

— Salut à toi, très-haute Sœur Luciferà ; tu es la bienvenue parmi tes humbles Frères... Tu nous apportes le soleil et la lune... Par les droits que tu possèdes, ta place est à ma place ; veux-tu que je te cède le trône de ce Parfait Triangle, afin que tu présides cette sainte réunion ?

Ma réponse :

— Non, très puissant Frère ; garde le trône aujourd'hui ; tu en es digne... Le Dieu-Bon, qui m'inspire, a dirigé mes pas vers cette sainte réunion de ses fidèles ; il ne m'enjoint pas de présider les Frères Mages Elus de l'orient de Malte ; il me veut prêtresse évocatrice.

Le grand-maitre descend de son trône, ploie le genou gauche devant moi, et baise ma main droite.

Je me penche sur lui, et je passe sept fois ma main gauche ouverte, au dessus de sa tête courbée ; et je dis :

— Que Baal-Zéboub soit en toi, très puissant Frère !

Alors, le président grand-maitre tombe à la renverse, comme mort, sur le sol.

Le lieutenant du grand-maitre s'approche à son tour, répète la genuflexion et le baisement de main. Je me penche sur lui, je fais les passes sur sa tête, et je dis :

— Qu'Astaroth soit en toi, très puissant Frère !

A son tour, il est renversé, étendu à mes pieds, et tous applaudissent.

Je mets le genou gauche en terre, j'étends mes bras et je rejette ma tête en arrière.

Tous sont dans l'anxiété.

Je m'écrie :

— Lucifer ! Lucifer ! Lucifer !... Dieu-Bon, Très-Haut le plus haut !... M'entends-tu ? M'exauceras-tu ?... Lucifer ! Lucifer ! Lucifer ! daigne manifester ton amour pour ta fille !...

La signature de feu trace ses cinq traits étincelants dans l'espace. Le Dieu-Bon vient de manifester sa présence.

Je m'écrie :

— Lucifer ! Lucifer ! Lucifer ! sois en moi !...

Et je me sens comme foudroyée ; mon corps s'abat sur le sol. Je parais morte ; mais une vie surnaturelle m'anime. C'est la pleine possession par Satan en personne.

Le grand-maitre, le lieutenant et moi, nous semblions inanimés.

— Prions en nos cœurs, très éclai-

rés Frères, dit le dernier initié Mage Elu.

Quelque temps se passe ainsi ; l'anxiété des assistants qui prient est de plus en plus grande.

Tout-à-coup, j'éprouve une forte secousse intérieure ; — le grand-maitre et le lieutenant ont les mêmes sensations que moi, et le phénomène qui va s'opérer par moi s'opérera en même temps par eux ; — je soulève ma tête, et elle enfle ; ma bouche s'ouvre et s'élargit démesurément : je n'ai, pourtant, aucune souffrance.

Par nos trois bouches, sortent, brillants de lumière, Lucifer, Baal-Zéboub et Astaroth. Et nous nous relevons pour prendre l'attitude de l'adoration palladique.

Mais, bientôt, Lucifer dit :

— Debout, mes enfants !... Ma paix est avec vous.

On obéit. L'assistance, tout entière émue et ravie, se tient en place, debout, les yeux fixés sur le Dieu-Bon et ses deux plus hauts esprits qui l'accompagnent. Chacun est émerveillé ; car l'apparition n'a pas eu lieu dans les formes habituelles, et l'on sait que la cause en est de ma présence.

Astaroth m'adresse la parole :

— Diana, le Saint des saints veut que les éléments t'obéissent, et il daigne présider la réunion de ses fidèles... Donne-nous des sièges.

Je gravis les degrés de l'orient ; j'étends la main, et je prononce mon désir :

— Murs, soyez resplendissants des bijoux de la terre !... Or le plus pur forme-toi en trône superbe pour Notre Seigneur Lucifer !... Nuées, assemblez-vous, parfumées, et soutenez ce trône ! — Je désire deux trônes encore pour les bienaimés saints Baal Zéboub et Astaroth... Et que disparaisse tout ce qui fut produit par la main des hommes et qui se trouve à cet orient !... Image du Palladium, toi-même, éclipe-toi, pendant que Notre-Seigneur est parmi nous !...

A ma voix, l'orient change d'aspect : les murailles se tapissent de diamants, d'émeraudes, de rubis et des plus belles pierres précieuses ; une nuée remplace l'estrade, et sur cette nuée, qui répand un délicieux arôme dans la salle, voici trois trônes d'or, dont le plus magnifique, au milieu, est pour Lucifer... Et voici le Roi du Feu et ses deux premiers daimons qui prennent place ; le Baphomet a disparu ; moi, je me sens porté par des esprits invisibles, qui m'entraînent à l'autre extrémité de la salle, à peu de distance de la porte d'entrée ; deux sièges d'argent ont surgi ; je suis assise sur l'un, et le grand-maitre sur l'autre.

— Ma fille chérie Diana, dit alors le Dieu-Bon, tu m'as appelé et je suis venu... Je sais que tu désires voir la flèche de fer écrire le récit du transport de ton ancêtre, mon élu Philalèthe, en mon royaume éternel.. Diana, je ne te refuserai aucune satisfaction.

Encouragée par ces bonnes paroles je m'enhardis à formuler une demande :

— Seigneur Tout-Puissant accordez-moi de voir mon ancêtre Philalèthe, après que la flèche de fer aura écrit.

Lucifer de sourire :

— Il sera fait, enfant bienaimée, selon ton désir ; mais seule tu verras mon élu, le glorieux fondateur de ma chère Franc-Maçonnerie.

Puis, il ordonna d'aller chercher la flèche, et tandis qu'un Frère désigné par le grand-maitre remplissait cette mission, le Dieu-Bon harangua l'assemblée, selon sa coutume.

Il n'avait pas sa voix terrible des des jours de colère. Il nous dit mille choses, en insistant sur les événements de France et se déclarant réjoui de tout ce qui se préparait en ce pays. Cela nous intéressait fort, et moi plus que tous les autres, puisque je venais de séjourner à Paris, avant de me rendre en Italie et à Malte.

— Adonai appelle la France la fille aînée de son l'Eglise, ainsi s'exprima Lucifer ; c'est pourquoi j'aime quiconque s'emploie à déchristianiser la France. J'ai eu un bon serviteur dans le dernier président ; il a travaillé sans bruit, mais avec zèle, tout en paraissant se désintéresser de la lutte entre mes Loges et les scélérats jésuites. Il a rempli son rôle à merveille, donnant toujours sa signature et jouant le bon enfant qui ne veut créer aucun embarras à ses ministres. Oui, le Frère Grévy a été excellent pour le bien de notre sainte cause. Je lui avais donné l'aurole de l'austérité, et je lui octroyais les biens de ce monde, ceux qu'il aime le plus : je l'ai fait riche, sur sa prière ; car il me supplia, un jour, de le combler d'argent. C'était six ans après la guerre avec l'Allemagne. Le Frère Grévy, pour n'être plus maçon actif, ne me bénissait pas moins ; je l'avais encouragé, dès ses premiers pas, dans la vie politique ; il m'en était reconnaissant. Souvent, le soir, avant de s'endormir, il pensait à moi et murmurait : " Le dieu des catholiques n'est pas tout-puissant, puisqu'il est sans force contre la Franc-Maçonnerie, dont je suis le mandataire en cette présidence ; mieux vaut travailler pour le Grand Architecte que pour le Sacré-Cœur " ; et il ajoutait : " Grand Architecte de l'Univers, faite que je meure dans la richesse, et je vous promets de toujours vous bien servi. " Ce chef d'Etat, cher à mon cœur, a souffert de la méchanceté d'Adonai ; le Dieu-Mauvais ne lui pardonnait pas d'avoir consenti à l'expulsion de quelques moines ; il s'est vengé mais, j'ai maintenu au Frère Grévy la richesse. Je n'aime pas son successeur, quoiqu'il obéisse aussi avec fidélité à mes Loges ; il finira mal, il est mal entouré...

Je ne crois pas qu'en parlant en ces termes Lucifer ait voulu faire allusion à la mort tragique du président Carnot ; car je sais aujourd'hui qu'il ne connaît de l'avenir que ce que Dieu veut bien lui en laisser entrevoir parfois. D'ailleurs, en prononçant ces mots, le prince des ténèbres n'appuya pas ; son ton était celui d'une causerie très ordinaire ; à ce passage il ne montra aucune animation. Je crois que, tout simplement, il pressentait une mort dans les bras de l'Eglise et qu'il ne comptait plus sur cette âme, n'ignorant pas que de ferventes prières étaient quotidiennement faites pour son salut.

Il simula donc le dédain, à l'égard du président Carnot. Au contraire, il semblait fort affectionner, le Frère Grévy ; il revenait avec complaisance sur sa conduite politique.

— Le Frère Grévy a ouvert la bonne voie ; fit-il ; il aura contribué à assurer à mes Loges la conquête de la France. Je voudrais que grand nombre de chefs d'Etat ressemblassent à lui ; aussi, je lui prépare une place d'honneur chez moi.

Il termina, en recommandant à tous la plus grande vénération pour son vicaire Albert Pike.

Voici, on apporte la flèche de fer, sur un riche coussin ; une table est disposée, avec le papier nécessaire.

En toute autre circonstance, on procède par évocation d'abord ; mais, ici, Lucifer étant présent, nul besoin de recourir aux formes du rituel.

Le Dieu-Bon abaisse son regard sur la flèche ; aussitôt, elle se dresse et la voilà courant sur le papier, écrivant sans encre. Je traduis ce texte, qui ce jour-là fut en latin.

" Moi, THOMAS VAUGHAN, cinquième grand-maitre de la Rose-Croix sous le nom d'Eirenaeus Philalèthes, je suis présent dans cette flèche de fer. Le Très-Haut le plus haut vient de me permettre de quitter, pour quelques instants, son divin royaume La noble Maitresse Templière qui est ici est issue de moi.

" Diana, ma digne descendente, c'est pour ton instruction que je trace ces lignes. Tu les liras ; par elles, tu sauras quel est le suprême bonheur.

" Ne pas mourir de mort humaine !... Etre affranchi de l'homicide loi d'Adonai !... Il faut être le plus méritant des Elus pour obtenir ce sort fortuné... Gloire à l'Eternel Dieu Superexcellent et plus puissant que les Dieu-Mauvais ! Il m'a accordé le suprême bonheur, en récompense de mes services sur cette terre ; car depuis le moment que j'ai connu l'ineffable vérité, je n'ai pas laissé passer un jour ni même une heure, hors celles données au sommeil, sans travailler à l'établissement du nouveau Temple, dont les fidèles anéantiront l'Eglise de la superstition.

" Le 25 mars de l'année que les prêtres d'Adonai appellent 1678, j'étais prêt ; j'attendais, dans la paix de l'âme, la réalisation de la promesse du bon Seigneur Très-Haut. Ma confiance était sans le plus léger trouble, sans le moindre doute. Je savais que notre Dieu Lucifer accomplit ce qu'il a dit, alors qu'on a fidèlement tenu les engagements pris envers lui.

" Trente-trois années de ma vie m'avaient été promises, à compter de l'heure du pacte. Je me voyais vivant, plein de santé. Je me rappelais les jours passés, et, face à face avec ma conscience, je me reprochais d'avoir quelque fois redouté la mort, au milieu des périls dont la haine de mes ennemis m'avait entouré. La méchanceté des hommes superstitieux avait donc été vaine, puisque j'étais là, en robuste vie. Et je dis, en mon cœur contrit, au bon Seigneur de me pardonner ces folles craintes, puisqu'elles avaient été injurieuses à sa toute puissance.

(A suivre)